

Commission Locale de l'Eau 3 octobre 2022 à Vaas

Compte-rendu de réunion

Le 3 octobre 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie en séance plénière à Vaas (72), sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS.

Liste de présence :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 19 présents et 3 représentés (22/40)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 9 présents et 1 représentés (10/20)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 6 présents et 2 représentés (8/19)

Soit un total de 40 membres présents (34) et représentés (6) sur 79 membres de la Commission Locale de l'Eau (51 %).

COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 19 présents et 3 représentés soit 22/40

Prénom	FONCTION
Monsieur Jean-Paul BEAUMONT	Vice-président en charge du Loir au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme
Monsieur Jean-Claude BIZERAY	Maire de Saint-Biez-en-Belin
Monsieur Bernard BONHOMME	Maire de Sougé
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean Froidmentel
Monsieur Alain BOURGEOIS	Président de la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois
Monsieur François BOUSSARD	Conseiller départemental du canton du Lude
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au maire de Vendôme
Madame Sylvie CHIRON-PESNEL	Maire d'Huillé-Lézigné
Madame Estelle COCHARD	Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire
Monsieur Adrien DENIS	Maire de Noyant-Villages
Madame Sophie DOUAUD	Adjointe au maire de Montoire-sur-le-Loir
Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES	Conseillère de la commune de La Chartre-sur-le-Loir
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval
Madame Béatrice LATOUCHE	Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis
Monsieur Jean Michel LEQUIPPE	Conseiller municipal de Couesmes

Monsieur Jean-Luc NEXON	Maire de Trôo
Monsieur Jean-Paul ROBERT	Maire de Beaumont-Louestault

3 Mandats :

- Mme Valérie GERVES à M. Alain BOURGEOIS,
- M. Daniel CHEVEE à M. Martial LECOMTE,
- M. Alain HALAJKO à M. Philippe CHAMBRIER.

COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 9 présents et 1 représentés soit 10/20

Prénom	FONCTION
Monsieur Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
Madame Catherine SCHAEPELYNCK	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
Monsieur Vincent MICHELET	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
Monsieur Julien TERNUS	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire
Monsieur Pierre FETTER	Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire
Monsieur Florian VINCENT	FNE Centre Val de Loire
Monsieur Alexandre DACHARY	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de la Sarthe
Monsieur Francis DORLENCOURT	Sarthe Nature Environnement
Monsieur Hervé CHAMPIGNY	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction - Pays-de-la-Loire

1 Mandat :

- la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir à la Chambre d'Agriculture de la Sarthe.

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 6 présents et 2 représentés soit 8/19

Prénom	FONCTION
Madame Maud COURCELAUD	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Madame Line TROUILLARD	DDT de la Sarthe
Monsieur David ROZET	DDT d'Eure et Loir
Monsieur Olivier POITE	DDT de Loir et Cher
Monsieur Philippe GUILBAUD	DDT du Maine et Loire
Monsieur Pierre STEINBACH	Office Français pour la Biodiversité

2 Mandats :

- la DREAL des Pays de la Loire à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- la Préfecture du Maine-et-Loire à la DDT du Maine-et-Loire.

Ont également assisté (5 autres participants) :

Prénom	FONCTION
Mme Sarah BELLALOU	Conseillère à la Chambre d'agriculture du Loir et Cher
M. Thomas DESRIEUX	Administrateur à la Fédération de Pêche du Maine-et-Loire
Mme Marie JAOUEN	Animatrice CLE du SAGE du Loir
M. Adrien LAUNAY	Chargé de programme à la Région des Pays de la Loire
Mme Céline PERSICO	Coordinatrice CT Eau Loir aval et Appui SAGE du Loir

Liste des membres excusés : 24 membres sont excusés. Cf. [Annexe 1](#)

Ordre du jour :

1. Avancement des démarches de la CLE 2022
 - Etude préfiguration HMUC Loir
 - Etude bassin déficitaire de l'Argance
2. Contrats territoriaux d'aires d'alimentation de captages
3. Information sur les démarches des autres acteurs
4. Echanges sur la sécheresse 2022
5. Questions diverses

INTRODUCTION

La séance débute à 14h00.

M. BOURGEOIS, Président de la CLE, débute la réunion en remerciant la commune de Vaas pour l'accueil dans ses locaux.

M. BOURGEOIS remercie les participants présents. Il indique le nombre de membres excusés, et énonce les mandats qui ont été donnés par certains membres excusés.

M. BOURGEOIS indique que c'est la deuxième séance plénière de CLE de l'année 2022. Lors de la précédente séance, la CLE avait délibéré pour le lancement de deux études relatives à la ressource en eau, et le dépôt d'une candidature financière. Cette séance de CLE va permettre de faire le point sur ces dossiers, ainsi que d'aborder la question des captages d'eau potable et de la sécheresse.

M. BOURGEOIS annonce l'ordre du jour.

Un tour de table est effectué, afin que chaque participant se présente.

ORDRE DU JOUR N°1 : AVANCEMENT DES DEMARCHES DE LA CLE 2022

Mme JAOUEN présente l'état d'avancement des dossiers.

Etude préfiguration HMUC Loir

M. CHAMBRIER, Adjoint au maire de Vendôme, indique qu'il s'agit d'une étude intéressante. Il pose la question toutefois de la connaissance de la ressource en eau utilisée, et en particulier de savoir si les eaux de rejet de stations d'épuration pourraient être davantage utilisées pour d'autres usages. Il relève que l'arrêté cadre sécheresse du Loir-et-Cher est contraignant ; lors de la sécheresse l'arrosage des plantes à Vendôme a été interdit quelle que soit l'origine de la ressource en eau utilisée.

Mme JAOUEN précise que l'objectif de l'étude préalable est tout d'abord de faire le point sur l'ensemble des questionnements et enjeux. La définition de différentes pistes de solutions sera une étape ultérieure.

Mme COCHARD, Conseillère régionale Centre-Val de Loire, demande si un lien sera fait avec l'observatoire récemment déployé sur les zones non saturées de la nappe de Beauce (démarche CNRS/INRAE) ?

Mme JAOUEN indique que l'inventaire, l'analyse et la mise en regard des différentes démarches est bien une étape de l'étude, et prend bien note de l'information transmise.

Etude HMUC Argance

Mme COCHARD intervient pour souligner l'importance de la présence de représentants des usagers, tels que l'UFC, dans le suivi de l'étude.

M. BOUSSARD, Conseiller départemental de la Sarthe, pose la question de l'association des syndicats d'eau potable ?

Mme Jaouen indique qu'il est bien prévu que ceux-ci soient associés, toutefois aucune prise d'eau potable n'est recensée sur le bassin versant de l'Argance.

M. TERNUS, Fédération départementale de pêche du Maine-et-Loire, indique souhaiter être tenu informé de l'étude.

M. MICHELET, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, demande qui représente les irrigants ?

Mme SCHAEPELYNCK, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, répond que c'est la Chambre qui les représente. Sur certains autres secteurs il peut y avoir des ASA, mais sur le bassin versant de l'Argance il s'agit surtout d'individuels. Mme SCHAEPELYNCK rappelle l'historique sur l'Argance, avec une démarche sur le territoire qui a émergé récemment suite à la prise en compte de l'Argance en tant qu'unité de gestion distincte dans le nouvel arrêté cadre sécheresse de 2020 (l'Argance étant, auparavant, rattachée à la zone de gestion du Loir, et donc peu sujette aux restrictions même lorsque le débit mesuré était très faible voire nul). Le bassin versant présente des spécificités, notamment la présence de cultures spécialisées telles que l'arboriculture. A ce jour différentes questions se posent sur le territoire, et notamment la question de connaître la ressource prélevée par chaque forage.

Mme COCHARD demande comment seront associés les agriculteurs non irrigants ?

Mme COURCELAUD, Agence de l'eau Loire-Bretagne, indique que sur ce territoire le recrutement d'un renfort technicien va permettre d'effectuer des rencontres individuelles des agriculteurs. Il est possible qu'on s'aperçoive que certains acteurs sont à associer par la suite, ce qu'il sera alors possible de faire. La démarche sur l'Argance va permettre de mettre au point une méthodologie.

M. BRUNEVAl, Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe, indique que, s'il y a des prélèvements connus et officiels, n'y en a-t-il pas qui ne sont pas connus ? Comment seront-ils pris en compte ?

Mme TROUILLARD, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, répond qu'un travail important de croisement des différentes bases de données de prélèvements a été effectué, et qu'il peut être considéré qu'ils sont presque tous connus.

M. GUILBAUD, Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire, indique que le même travail est en cours sur le Maine-et-Loire et que les prélèvements sont connus.

Mme SCHAEPELYNCK ajoute que le manque de connaissance ne porte pas sur l'existence du prélèvement mais sur la nature de la ressource prélevée.

M. STEINBACH, Coordinateur bassin Loire-Bretagne à l'Office Français de la Biodiversité, demande si la pression liée aux plans d'eau est bien connue ?

Mme JAOUEN indique qu'un inventaire des plans d'eau a eu lieu sur ce secteur, et que de plus les impacts des plans d'eau, incluant les pertes par sur-évaporation, ont été évalués lors de l'étude quantitative achevée en 2017 sur le bassin versant du Loir.

M. STEINBACH précise qu'il sera important de vérifier ces calculs et la méthodologie utilisée [note : la méthodologie liée aux études HMUC a évolué et s'est précisée sur certains points notamment relatifs à la prise en compte des plans d'eau].

M. TERNUS, Fédération de pêche du Maine-et-Loire, demande si des passages sont prévus pour améliorer la connaissance des prélèvements inconnus (notamment des particuliers,...) effectués directement dans l'Argance ?

M. GUILBAUD indique qu'il n'a pas reçu d'appel de la Fédération de pêche pour le Maine-et-Loire pour des signalements.

M. TERNUS, précise que sa question, au-delà du rôle de police, porte sur la connaissance pour l'étude.

Mme COURCELAUD répond qu'il peut y avoir quelques données manquantes, mais que la connaissance est globalement bonne.

ORDRE DU JOUR N°2 : CONTRATS TERRITORIAUX D'AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

Mme PERSICO présente un point général sur les contrats territoriaux d'aire d'alimentation de captage existants sur le bassin versant du SAGE du Loir : CT des captages sarthois (en construction), CT AAC de Châteaudun, CT AAC de Bonneval.

Mme COCHARD indique qu'elle est la référente du Pays Dunois pour le conseil régional. Elle souhaiterait une présentation de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, afin de pouvoir poser des questions sur les dossiers. De façon générale, elle suggère qu'il serait intéressant que les porteurs de contrat/projet présentent directement à la CLE l'avancée de leur projet avec un temps questions-réponses, afin de permettre aux membres de la CLE de rendre un avis éclairé.

Mme COCHARD ajoute que des dysfonctionnements ont eu lieu sur l'aire d'alimentation de captage de Châteaudun, et qu'on rentre dans l'urgence, sur ce captage déjà classé Grenelle.

Mme COURCELAUD répond, concernant la concertation demandée dont les échanges avec la Chambre, que ceux-ci sont plutôt à faire en amont qu'en CLE.

Mme SCHAEPELYNCK précise qu'elle ne connaît pas ce secteur en particulier, mais demande si les échanges entre acteurs ne pourraient pas se tenir en comités de pilotage ?

Mme COURCELAUD précise que la Région Centre Val de Loire n'est pas financeur ce qui peut expliquer qu'elle n'ait pas fait partie du COPIL. Malgré cela il faudrait l'impliquer.

Mme SCHAEPELYNCK indique qu'en Pays de la Loire, la Région s'implique dans la construction du contrat territorial des captages sarthois. Qu'en est-il en Centre-Val de Loire ?

Mme COURCELAUD répond que ce sont des choses qui se construisent, c'est une remarque pertinente à faire remonter.

Mme SCHAEPELYNCK indique qu'elle fera remonter cette remarque à Sébastien Sallé de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loire. Des choses sont à construire, et certaines ont sûrement déjà été préparées, notamment au regard du calendrier des PAEC ET MAE.

Mme COURCELAUD ajoute qu'elle fera remonter aussi ce point côté Agence.

Mme PERSICO en échangera avec les porteurs de contrat.

Mme JAOUEN présente le projet de nouveau contrat territorial 2023-2028 pour l'aire d'alimentation de captage de Bonneval.

M. BOURGEOIS propose un avis favorable avec recommandations et interroge la CLE.

M. JEANNE, Conseiller municipal de Bonneval, précise que 19 communes seront raccordées à ce captage.

Mme COCHARD souhaiterait poser des questions complémentaires sur ce dossier. Elle indique que les choses avancent difficilement sur ce captage. Le terrain est difficile. Il va aussi falloir avancer beaucoup plus vite. Au mieux, son avis est favorable avec réserve, sinon défavorable.

M. CHAMBRIER indique qu'il est favorable car le contrat propose des mesures préventives, nécessaires pour limiter la casse. Il demande comment se situent les mairies, les citoyens, par rapport au dépassement des normes aux captages ?

Mme COURCELAUD précise que les normes sont dépassées sur l'eau brute, cela n'informe pas sur les dépassements sur l'eau distribuée.

Mme COCHARD précise que le site a été équipé avec une coûteuse usine de dénitrification. Toutefois il n'y a rien pour les pesticides.

M. LECOMTE indique que, dans le cas des petites communes, soit ils mettent en place des interconnexions de réseau, soit des mélanges d'eau. Il indique qu'à regret sur son secteur ils ont dû abandonner un captage du fait d'un excès de pollution.

Mme COCHARD ajoute que cela fait presque 20 ans que l'interconnexion des réseaux est organisée, mais comme il n'y a toujours pas assez de mesures de lutte contre la pollution, il y a toujours des problèmes, voire des aggravations.

M. FETTER, Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire, soulève la question de l'état de la nappe de Beauce.

M. BOURGEOIS propose un avis favorable avec recommandations. Mme COCHARD et M. DORLENCOURT (Sarthe Nature Environnement), indiquent souhaiter des réserves ou un avis défavorable.

Mme SCHAEPELYNCK dit qu'il est important de mettre en place une action positive. Il ne faut pas entraîner 10% des agriculteurs mais 80%, et notamment les jeunes qui vont être nombreux avec le renouvellement de génération. Il faut être force de proposition et pas d'opposition, ne pas faire fuir les gens mais faire progresser tout le monde dans le même sens. Mme SCHAEPELYNCK relève la difficulté lorsque certains acteurs interviennent au mauvais moment et peuvent braquer.

M. MICHELET propose d'enlever la remarque sur l'équilibre des représentations au sein du COPIL.

Mme COURCELAUD propose de recommander de travailler sur la représentation de « tout le monde au bon moment », d'inclure les représentants des consommateurs notamment dans certaines phases de concertation.

M. JEANNE, Conseiller municipal de Bonneval, indique que des agriculteurs sur le captage des Prés Nolleys (Bonneval) ont indiqué prévoir de faire du bio.

M. MICHELET demande s'il y a eu une étude sur les conséquences économiques, pour les agriculteurs, des mesures pour la protection de l'eau ?

Mme COURCELAUD indique que cela doit être vu dans le diagnostic au niveau des exploitations.

M. MICHELET précise qu'une vision globale serait intéressante.

M. BOURGEOIS demande si la CLE souhaite inscrire plutôt des réserves ou des recommandations dans l'avis ?

Mme COURCELAUD précise qu'un avis favorable, qu'il soit avec réserves ou recommandations, n'est pas bloquant, l'Agence lira ces éléments de la même façon.

Mme SCHAEPELYNCK relève que la recommandation sur l'approche de territoire, sur le ruissellement etc. apparaît très importante. Il s'agit d'une approche collective, au-delà du monde agricole, qui intègre aussi les problématiques d'imperméabilisation, etc.

M. BOURGEOIS conduit un premier vote à main levée : 7 personnes votent pour un avis favorable avec réserve, 13 personnes pour un avis favorable avec recommandation, les autres ne s'expriment pas.

Des précisions sont demandées sur la nature des recommandations et des réserves suite aux échanges.

Mme JAOUEN synthèse les recommandations qui sont proposées :

- 1. Rappeler l'importance de disposer d'une animation suffisante sur le territoire*
- 2. Quelle prise en compte des éléments bocagers, des zones humides au regard de leur rôle contre le ruissellement et dans l'abattement de certains polluants ?*
- ~~3. Inclure les associations de consommateurs dans le COPIL ?~~*
- ~~4. Assurer un équilibre des représentations notamment au regard de la forte représentation du monde agricole dans le COPIL ?~~*

Les recommandations 3 et 4 deviennent : Travailler davantage sur la représentation et la participation de tous les acteurs (notamment les associations de consommateurs), pour notamment inclure ces

représentants dans certaines phases de concertation. Leur participation au cours de l'élaboration et du suivi du contrat vise à leur prise en compte tout en favorisant la dynamique de la démarche.

5. *Compte-tenu de la forte inertie de la nappe de Beauce, insister sur l'importance de poursuivre sur le long terme les actions préventives de reconquête de la qualité des eaux brutes afin satisfaire durablement l'usage eau potable.*

Les réserves seraient :

1. *Réserve sur le niveau d'ambition du contrat, celui-ci apparaissant insuffisant au regard des enjeux et de la situation constatée,*
2. *La recommandation n°2 deviendrait une réserve.*

M. BOURGEOIS propose un vote sur la proposition suivante : avis favorable avec réserves et recommandations.

Réserves :

- *Réserve sur le niveau d'ambition du contrat, celui-ci apparaissant insuffisant au regard des enjeux et de la situation constatée,*
- *Importance de la prise en compte des éléments bocagers et des zones humides au regard de leur rôle contre le ruissellement et dans l'abattement de certains polluants.*

Recommandations :

- *Rappeler l'importance de disposer d'une animation suffisante sur le territoire*
- *Travailler davantage sur la représentation et la participation de tous les acteurs (notamment les associations de consommateurs), pour notamment inclure ces représentants dans certaines phases de concertation. Leur participation au cours de l'élaboration et du suivi du contrat vise à leur prise en compte tout en favorisant la dynamique de la démarche.*
- *Compte-tenu de la forte inertie de la nappe de Beauce, insister sur l'importance de poursuivre sur le long terme les actions préventives de reconquête de la qualité des eaux brutes afin satisfaire durablement l'usage eau potable.*

→ **La CLE valide à l'unanimité la proposition.** (cf. annexe 2)

ORDRE DU JOUR N°3 (INVERSION 4) : ECHANGES SUR LA SECHERESSE 2022

M. BOURGEOIS propose l'inversion des points 4 et 3 de l'ordre du jour, sur la demande de M. CHAMBRIER qui a fait la demande de pouvoir participer à ce point au regard de ses contraintes horaires lui imposant un départ à 16h.

Mme JAOUEN présente le point rapide sur la sécheresse 2022.

M. CHAMBRIER indique que la sécheresse est un traumatisme dans les communes. A Vendôme, des efforts ont été faits dans le cadre du label « 4 fleurs ». Les arrêtés cadre sécheresse sont difficiles mais nécessaires. Pourquoi ne pas avoir une action, mais il faudrait être accompagné des services de l'Etat. Pourquoi ne pas favoriser les retenues d'eau des bâtiments communaux ou autres, notamment dans la ville ? Pourquoi ne pas fait de la réutilisation des eaux usées pour l'arrosage ? En particulier l'arrêté cadre sécheresse [du Loir-et-Cher] interdit l'utilisation d'eau pour l'arrosage quelle que soit la ressource.

M. TERNUS, Fédération de pêche du Maine-et-Loire, intervient sur la thématique de la sécheresse 2022, en indiquant qu'il s'agit en réalité plus largement d'une réflexion sur la gestion quantitative de la ressource en eau. Le problème de cette année et des années suivantes est la gestion quantitative de la ressource en eau. La sécheresse est un constat, mais il faut prendre aujourd'hui des décisions pour éviter des catastrophes futures qui sont malheureusement prévisibles.

Mme COURCELAUD renvoie vers la présentation faite en début de réunion, car le lancement des études sur la gestion quantitative de la ressource en eau a pour but de répondre à ce besoin de gestion.

M. TERNUS précise que cela répond en partie mais pas totalement.

M. STEINBACH indique que cette année, deux phénomènes ont impacté les milieux :

- à la fois des températures exceptionnellement hautes,
- et aussi des écoulements très bas,

ce qui va sûrement provoquer une dégradation de l'état des eaux.

M. STEINBACH ajoute que le bassin versant du Loir est très loin des objectifs de bon état. Le facteur-clé est l'état des nappes phréatiques, qui alimentent les cours d'eau. Ceux-ci aujourd'hui ne reçoivent pas assez d'eau, et celle-ci n'est pas assez fraîche.

M. STEINBACH ajoute qu'une réflexion est à mener sur l'état des nappes. C'est le facteur déterminant.

Mme COCHARD parle de l'importance de voir les pratiques qui permettent de faire face aux sécheresses. Il est important de s'adapter. Par exemple, faut-il fleurir différemment nos villes ? Les retenues sont une forme de prélèvement. L'eau dans les bassines s'évapore ; elles peuvent avoir des intérêts, mais cela signifie aussi que le prélèvement aura provoqué plus de pertes, par évaporation.

M. DENIS, Maire de Noyant-Villages, soulève le problème de l'aménagement des bassins versants : avant l'eau s'infiltrait progressivement dans les nappes, mais aujourd'hui, avec l'artificialisation des sols, le drainage, le remembrement, le recalibrage, qui ont été conduits pour ces derniers dans le cadre de la précédente politique de l'Etat, l'eau part très vite en s'infiltrant beaucoup moins.

M. CHAMBRIER soulève à nouveau la question de l'absence de distinction sur les ressources prélevées dans l'arrêté cadre sécheresse du Loir-et-Cher.

M. CHAMBRIER demande si on doit continuer à arroser avec de l'eau potable ?

Mme DOUAUD, Adjointe au maire de Montoire-sur-le-Loir, indique que sur sa commune ils arrosaient avec l'eau de la piscine, mais ont dû arrêter et jeter l'eau.

M. POITE, Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher, intervient pour indiquer les retenues ne sont pas interdites et que, bien au contraire, le Préfet du Loir-et-Cher y est favorable dans le respect de la réglementation. Il ajoute que l'arrêté cadre sécheresse du Loir-et-Cher ne concerne pas les plans d'eau alimentés exclusivement par ruissellement. Des collectivités peuvent utiliser l'eau collectée en période de crise.

M. POITE, concernant la réutilisation des eaux usées, rappelle que les rejets de stations d'épuration alimentent les cours d'eau à l'étiage, apportant un complément aux cours d'eau en difficulté. La réutilisation des eaux usées pour par exemple l'irrigation est faisable, dans le respect des normes existantes, notamment sanitaires.

M. POITE parle du groupe de travail « collectivités » qui avait été mis en place en Loir-et-Cher par le préfet de l'époque. Ce groupe de travail a réfléchi à la végétalisation en milieu urbain, avec notamment des exemples de végétaux à utiliser, etc.

Mme LATOUCHE, conseillère régionale Pays de la Loire, dit que les usages prioritaires de l'eau sont d'abord l'eau potable et l'abreuvement du bétail, et ensuite les usages comme l'irrigation. Concernant les plantes en pot il faut arrêter, c'est dommage mais il y a d'autres priorités, l'humain, le bétail et l'agriculture d'abord.

M. STEINBACH rappelle l'importance de faire le lien avec les études HMUC qui portent sur un questionnement global. Le SDAGE incite à réfléchir aux solutions de réutilisation des eaux usées.

M. STEINBACH rappelle que la meilleure solution pour les milieux, sur le Loir, n'est pas une alimentation par les eaux de stations d'épuration mais un apport d'eau de qualité depuis les nappes. Cette problématique correspond aux études qu'on mène sur le Loir.

Mme COCHARD soulève la question de connaître les pratiques pour s'adapter à la sécheresse. Faut-il par exemple fleurir autrement les villes ?

M. CHAMBRIER indique qu'il s'agit sûrement plus de végétalisation que de fleurissement.

M. DENIS précise que l'eau n'est jamais perdue, elle retourne dans le cycle de l'eau.

M. MICHELET dit que la hauteur de ligne d'eau permet de tamponner les baisses de débit estivales. Le Loir a bien tenu en débit car il est alimenté de façon sécurisée par la nappe de Beauce. Il faut stocker de l'eau, en faisant des réserves. Plus les réserves seront faites tôt, plus on pourra le faire en situation non violente. Il faut le faire calmement et le plus tôt possible. La Loire a été soutenue par les barrages, sinon on aurait connu des assecs sur le fleuve. Le préfet du Loir-et-Cher a relevé l'importance du soutien d'étiage.

Mme COCHARD relève que la question des bassines, stockage agricole pour l'irrigation, et des barrages, pour le soutien d'étiage, sont deux choses différentes.

M. MICHELET ajoute que le changement climatique est une réalité, avec une pluviométrie annuelle qui évolue peu au total mais une répartition différente de la pluviométrie.

ORDRE DU JOUR N°4 (INVERSION 3) : INFORMATION SUR LES DEMARCHES DES AUTRES ACTEURS

Mme JAOUEN présente la démarche d'étude de modélisation hydrodynamique en cours sur la nappe de la craie, à l'amont du bassin versant du Loir, puis l'avancement des inventaires des zones humides.

M. BOURGEOIS indique que malheureusement des zones humides ont été détruites sur le territoire de la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois suite à un abaissement d'ouvrage.

M. BOREL demande qui porte les inventaires des zones humides.

Mme JAOUEN répond que ces inventaires sont portés par les collectivités, souvent les EPCI. Des subventions sont apportées notamment par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme COURCELAUD ajoute que les résultats des inventaires de zones humides sont une boîte à outils, dont les collectivités peuvent se servir en amont de projets d'urbanisme.

M. STEINBACH rappelle l'existence d'une prélocation des zones humides qui avait été faite sur le territoire du SAGE du Loir (sur la base de photos satellites).

Mme JAOUEN confirme l'existence de cette prélocalisation, qui n'a pas valeur d'inventaire mais est bien utilisée par les collectivités pour prioriser les secteurs à inventorier sur leurs territoires.

M. STEINBACH rappelle l'importance aussi, en plus de la connaissance des zones humides, de celle des plans d'eau, qui est déterminante en termes de gestion de l'eau.

M. STEINBACH demande si les inventaires des zones humides et des haies conduits par les collectivités sur le bassin versant du Loir sont bien suivis par la cellule d'animation du SAGE, stockés et bancarisés ?

Mme JAOUEN confirme que la cellule d'animation du SAGE effectue bien, conformément au PAGD du SAGE, un accompagnement des collectivités dès l'amont de leur inventaire de zones humides, au cours de leur inventaire, puis collecte les résultats et s'assure de la bancarisation au niveau du SAGE mais aussi auprès du référent du bassin Loire-Bretagne, le Forum des Marais Atlantiques.

M. STEINBACH indique qu'il est important de relever l'existence de tout ce travail.

Mme LATOUCHE évoque les sites Natura 2000, sur lesquels les zones humides sont connues.

ORDRE DU JOUR N°5 : QUESTIONS DIVERSES

Mme LATOUCHE informe l'assemblée que la région Pays de la Loire a modifié récemment son règlement des aides concernant les actions « eau ». Il y a des changements sur les captages et certains taux d'aide.

Mme COURCELAUD indique qu'une coordination entre les deux régions pourrait être intéressante.

M. MICHELET revient sur la question de la sécheresse 2022, et demande : et donc ensuite ?

Mme COURCELAUD répond que la réunion s'est ouverte sur ce sujet. L'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont mobilisé des financements très importants, à un taux de 100%, pour avancer vite sur la question de la gestion quantitative de la ressource en eau.

M. MICHELET répond que ce n'était pas une réponse à la sécheresse, et que l'Agence ne sait pas quoi faire de son argent.

Mme COURCELAUD répond que c'est faux, que l'Agence n'en a pas assez et qu'elle sait très bien l'utiliser. De plus, cette mobilisation de fond exceptionnelle, à un taux de 100% tel qu'elle n'en avait encore jamais vu dans sa carrière, est bien une réponse en réaction au constat de sécheresse de cette année. Il faut désormais se retrousser les manches et trouver des solutions.

M. BOURGEOIS clôture la séance à 16h20.

ANNEXE 1 : Liste des membres excusés (24)

1^{er} collège :	
Madame Monique BEVIERE	Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce
Monsieur Thierry BRACQUEMOND	Conseiller départemental du Canton de Meung-sur-Loire
Monsieur Daniel CHEVEE	Parc Naturel Régional du Perche
Monsieur Dominique DHUY	Maire de Nourray
Madame Valérie GERVES	Conseillère départementale du canton de Loches
Monsieur Patrick GREGORI	Maire de Ceton
Monsieur André GUERANT	Conseiller municipal de Vibraye
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay
Monsieur Nooruddine MUHAMMAD	Conseiller départemental du canton de Tiercé
Madame Chantale RAMAUGE	Conseillère de la commune de Mayet
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Adjoint au maire du Lude
Monsieur Jean-François PLAZE	Vice-président de Chartres Métropole
2^{ème} collège :	
Monsieur le Président	Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président	Chambre d'Agriculture du Loiret
Monsieur le Président	Président de l'Association CADVIL
Monsieur le Président	Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Pays-de-la-Loire
Monsieur le Président	UFC-Que Choisir Sarthe
3^{ème} collège :	
Monsieur le Président, ou son représentant	Centre National de la Propriété Forestière Centre Val de Loire
Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Indre et Loire
Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Loiret
Monsieur le Directeur Régional, ou son représentant	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Monsieur le Directeur Régional, ou son représentant	DREAL des Pays de la Loire
Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant	Préfecture du Maine et Loire
Madame la Sous-Préfète de la Flèche, ou son représentant	Sous-Préfecture de la Flèche

ANNEXE 2 : Avis de la CLE du SAGE du Loir sur le projet de Contrat territorial de l'aire d'alimentation de captages des Prés Nollels



Le 3 octobre 2022

Monsieur le Président
Communauté de communes du Bonnevalais

Nos Réf : AB/MJ (27-22)

Objet : SAGE Loir – Avis de la CLE du SAGE du Loir sur le projet de Contrat territorial de l'aire d'alimentation de captages des Prés Nollels

Monsieur le Président,

Le projet de contrat territorial de l'aire d'alimentation de captages des Prés Nollels est en cours d'élaboration, avec un objectif de mise en œuvre sur la période 2023-2028. L'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Loir est sollicité sur ce projet de contrat.

Le dossier a été examiné en séance plénière du 3 octobre 2022. Sont relevés les éléments de bilan du précédent contrat (dont apparition d'une dynamique positive sur le territoire et d'une volonté d'action mais des difficultés concrètes à réduire les pollutions), la nécessité d'agir au regard des forts enjeux, l'effort de prise en compte des remarques faites par les partenaires au cours de l'élaboration du nouveau programme d'actions.

Nous vous informons que la Commission Locale de l'Eau a émis un **avis favorable avec réserves et recommandations**.

Les réserves sont les suivantes :

- **La Commission Locale de l'Eau émet une réserve sur le niveau d'ambition du contrat. Le niveau d'ambition apparaissant insuffisant au regard des enjeux et de la situation constatés,**
- **La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de la prise en compte des éléments bocagers ainsi que des zones humides au regard de leur rôle contre le ruissellement et dans l'abattement de certains polluants.**

Recommandations :

- La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de disposer d'une animation suffisante sur le territoire.
- La Commission Locale de l'Eau propose de travailler davantage sur la représentation et la participation de tous les acteurs (notamment les associations de consommateurs), pour notamment inclure ces représentants dans certaines phases de concertation. Leur participation au cours de l'élaboration et du suivi du contrat vise à leur prise en compte tout en favorisant la dynamique de la démarche.
- La Commission Locale de l'Eau souhaite insister, compte-tenu de la forte inertie de la nappe de Beauce, sur l'importance de poursuivre sur le long terme les actions préventives de reconquête de la qualité des eaux brutes afin de satisfaire durablement l'usage eau potable.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à ces éléments et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE du SAGE du bassin du Loir,
Alain BOURGEOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Bourgeois', written over the printed name.